

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES  
POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU  
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 6 JUILLET 2001  
PROCES - VERBAL**

**MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS**

Monsieur BANNEL Jean-Didier	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur BROY Claude	Conseiller Général de la Gironde Président du Syndicat Mixte
Madame CARLE de la FAILLE	Conseillère Communautaire
Monsieur CHAUSSET Gérard	Conseiller Communautaire
Monsieur FLORIAN Nicolas	Conseiller Général
Monsieur LECAUDEY Yves	Vice-Président du Conseil Général
Monsieur PUJOL Patrick	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur RENARD Alain	Maire de Villenave d'Ornon Vice-Président du Conseil Général
Monsieur TRUPIN Guy	Questeur Assemblée Départementale Maire de Camblanes et Meynac
Monsieur TURON Jean-Pierre	Conseiller Communautaire Maire de Bassens

**MEMBRE EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION**

Monsieur CARTI Michel	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
-----------------------	--

**MEMBRE EXCUSE**

Monsieur DUCHENE Michel	Conseiller Général
-------------------------	--------------------

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

Monsieur BOURGOGNE Pierre	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur LADURELLE Christophe	Conseil Général de la Gironde
Monsieur JUTAND Christophe	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Monsieur de GRISSAC Bruno	SMEGREG
Mademoiselle LOZIER Julie	Stagiaire SMEGREG
Madame PALAU Joëlle	SMEGREG

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 8H15 par Monsieur Claude BROY qui assure la présidence du Comité Syndical pour l'élection en sa qualité de doyen d'âge.

Monsieur BROY fait état de l'ordre du jour :

- 1/ Election du Président ;
- 2/ Composition du Bureau ;
- 3/ Composition de la Commission d'Appel d'offres ;
- 4/ Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 28/02/01 ;
- 5/ Compte administratif 2000 ;
- 6/ Compte de gestion 2000 ;
- 7/ Affectation des résultats - Budget supplémentaire 2001 ;
- 8/ Indemnités au Payeur départemental ;
- 9/ Points techniques et financiers sur les études ;
- 10/ Questions diverses.

### **1/ Election du Président**

La seule candidature exprimée est celle de M.BROY.

Celui-ci est élu Président par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

### **2/ Composition du bureau**

Monsieur BROY propose la composition suivante :

- Vice-Présidents : Messieurs TURON et TRUPIN ;
- Secrétaire : Monsieur CHAUSSET ;
- Membres : Messieurs RENARD et PUJOL

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition du bureau est donc celle présentée ci-avant.

### **3/ Composition de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur BROY propose la composition suivante :

- Président : Monsieur TURON, représentant le Président du Syndicat Mixte ;
- Membres : Messieurs BANNEL, CARTI, FLORIAN, LECAUDEY et TRUPIN.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc celle présentée ci-avant.

#### **4/ Procès verbal de la réunion du Comité Syndical du 28 février 2001**

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de procès-verbal. Celui-ci est donc adopté à l'unanimité.

#### **5/ Compte Administratif 2000**

La présentation et le vote relatif au compte administratif se font sous la présidence de Monsieur BROY, Président du Syndicat Mixte et doyen d'âge, et en l'absence de Monsieur PUJOL (Président sortant) qui a quitté momentanément la salle.

Monsieur BROY donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour la présentation du projet.

Le compte administratif 2000 est adopté à l'unanimité.

#### **6/ Compte de gestion 2000**

Monsieur BROY demande à Monsieur de GRISSAC de présenter le compte de gestion.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### **7/ Affectation des résultats de l'exercice 2000 - Budget supplémentaire 2001**

A la demande de Monsieur BROY, le rapport relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2000 et au budget supplémentaire 2001 est présenté par Monsieur de GRISSAC.

La présentation ne donne lieu à aucun débat et le projet est adopté à l'unanimité.

#### **8/ Indemnités de conseil au payeur départemental**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour une présentation du rapport.

Après un débat très succinct, le Comité Syndical décide d'attribuer à Monsieur le Payeur Départemental une indemnité de conseil sur la base des taux pleins proposés par la réglementation.

#### **9/ Points techniques et financiers sur les études - Perspectives**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour une présentation du rapport.

Le Comité Syndical prend connaissance de l'état d'avancement des études dont il a décidé la réalisation et se fait préciser, en tant que de besoin, les détails techniques.

Au sujet des recherches dans les alluvions, Monsieur TRUPIN exprime à nouveau ses craintes quant à l'évolution de la qualité des eaux, en particulier pour les nitrites. Il lui est confirmé que si l'étude concluait à la faisabilité d'un projet de captage, un pompage de très longue durée (6 mois à un an) serait mis en œuvre pour examiner les évolutions qualitatives.

Concernant l'Oligocène du secteur de Sainte Hélène, il est fait état des interrogations que posent les résultats des prospections géophysiques et des premiers sondages mécaniques. Il est donc décidé d'interroger le BRGM sur les conséquences de ces nouvelles informations et sur la pertinence de poursuivre l'étude selon le programme initial.

Sont évoquées à cette occasion les missions confiées par convention à l'EGID Bordeaux 3 à la suite de la réalisation de la géophysique qui posait déjà une série de questions. Le Comité Syndical confirme son intérêt à voir un point détaillé fait sur le géologie et l'hydrogéologie du Médoc. Il est noté que, si les risques de pénétration d'eaux de l'estuaire dans les aquifères semblent moins cruciaux qu'annoncés, les problèmes d'alimentation en eau potable dans le Nord Médoc justifient à eux seuls que des études plus détaillées soient poursuivies.

La question est posée de l'articulation de ces études avec les SAGE en gestation ou en début d'élaboration, notamment sur les étangs médocains. Il est indiqué que ces étangs constituent des ressources alternatives identifiées et que l'Agence de l'Eau est le meilleur garant de l'articulation des travaux des différents SAGE.

Pour ce qui concerne l'étude de la prise d'eau de Galgon, la poursuite des investigations est suspendue à l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France.

Ensuite, sont brièvement évoquées les réflexions sur la péréquation et ce sujet est l'occasion de confirmer l'importance de mettre en œuvre une campagne de communication sérieuse sur les notions de rareté de la ressource, de bon usage de celle-ci, d'économie, de prix de l'eau, etc.

Les nouveaux sujets d'études sont ensuite abordés et plus particulièrement les alternatives envisagées aux solutions actuellement étudiées. Le Comité autorise que soient effectuées les dépenses nécessaires au dégrossissage de ces sujets mais demande que, pour les dépenses plus conséquentes, des programmes détaillés et chiffrés lui soient soumis.

Enfin, sont évoquées les nouvelles orientations du SAGE et les relations avec la Commission Locale de l'Eau.

La nécessité de progresser sur le problème des pertes sur les réseaux d'eau potable et plus largement sur le contrôle des contrats d'affermage est confirmée et la question est posée des moyens humains et techniques des collectivités rurales pour ce faire.

La possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études sur le bourrelet piézométrique est évoquée et un avis de principe favorable est donné.

Avant que la réunion ne s'achève, un point est fait sur l'avancement du projet de substitution pour les industriels de la presqu'île d'Ambès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h20.